

ou Macleod, en bénéficiant d'une subvention de l'État. Si nous voulons maintenant nous occuper d'un projet de loi qui a pour but de venir en aide aux provinces atlantiques, tant du point de vue de l'aménagement de centrales électriques que du point de vue de l'assistance aux charbonnages des provinces Maritimes, le mieux, sans doute, est d'en rester là. L'honorable député ne devrait peut-être pas avoir à insister sur sa modification. Il peut rechercher d'autres façons de venir en aide aux charbonnages de l'Ouest, façons qui recueilleraient auprès de nous un accueil sympathique.

L'hon. M. Fleming: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler que la modification est irrecevable. Elle aurait en effet pour résultat de retirer absolument tout sens à une certaine disposition de ce texte. En effet la définition qu'on trouvera à l'article 2 b) n'aurait absolument plus le moindre sens si on allait adopter l'amendement. Je pense aussi qu'il en serait de même pour une disposition ultérieure à l'article 3 du même projet de loi. Pour cette raison, à mon avis, l'amendement est irrecevable.

Il existe également une autre raison; si, de fait, l'amendement n'a pas la portée que je lui prête, il aura inévitablement pour effet d'accroître les charges de la Couronne. La définition à l'article 2 b) porte sur une expression qui se trouve dans un article ultérieur, l'article 3, paragraphe (2) alinéa d), qui a trait aux subventions. Il est parfaitement clair que les subventions à la houille produite dans les provinces de l'Atlantique ne sauraient être assimilées aux subventions au charbon extrait dans des provinces plus éloignées pour être transporté dans les provinces atlantiques et y être consommé. Dans ce dernier cas, il s'agit d'un problème différent et il est évident que les frais seraient beaucoup plus élevés. Si l'amendement a un sens, aux fins du bill à l'étude, il ne peut avoir pour conséquence que d'accroître les charges de la Couronne et c'est pour cette raison qu'un amendement de cette nature est irrecevable quand il est présenté par un député.

M. Johnston (Bow-River): Il me semble que l'un des buts principaux de l'honorable député de Macleod en présentant son amendement était de faire disparaître toute distinction injuste qui pourrait nuire à une province ou l'autre du Canada. Le ministre des Finances vient de dire qu'à son avis on ne doit rien faire pour aider une province d'une autre région du Canada à expédier de la houille dans les provinces Maritimes...

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas dit cela du tout.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

M. Johnston (Bow-River): Je ne préconise pas cela pour le moment. Ce que je veux dire, c'est que si le ministre croit vraiment ce qu'il dit, et je suis sûr qu'il n'en est rien...

L'hon. M. Fleming: Je n'ai pas fait la déclaration que vous m'attribuez.

M. Johnston (Bow-River): ...car s'il le croyait il ne tolérerait pas la mesure législative en vigueur dans notre pays, qui figure actuellement dans nos statuts, et qui permet justement ce qu'il condamne. Nous avons en effet une subvention qui sert exactement à ce que j'ai mentionné, et je veux parler de la subvention que constitue le traitement de faveur dont bénéficient les chemins de fer en acheminant vers les autres provinces les produits fabriqués en Ontario.

L'hon. M. Fleming: Monsieur le président, on a invoqué le Règlement à propos de cet amendement. J'ai attiré votre attention sur le fait que l'amendement n'est pas réglementaire, et il me semble que tant que cet appel au Règlement n'aura pas été résolu, l'honorable député ne peut pas continuer à nous entretenir de ce qu'il considère comme les avantages de cet amendement. Il ne parle nullement du rappel au Règlement.

M. Johnston (Bow-River): J'avais cru, monsieur le président, que vous écartiez la motion de Règlement et autorisiez la poursuite de la discussion.

L'hon. M. Fleming: Quelle absurdité!

M. le président suppléant (M. Rea): L'honorable député de Bow-River veut-il poursuivre la discussion sur l'amendement?

M. Johnston (Bow-River): Je croyais que vous m'aviez déjà demandé si je continuais à parler sur l'amendement. Je ne parle pas de la question de Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Permettez-moi de dire un mot sur la question de Règlement. Je ne pense pas que nous ayons à nous y arrêter et j'ai déjà dit que je ne souscris pas à l'amendement quant au fond, mais je crois que le ministre des Finances force la note en essayant de dire qu'il est irrégulier. Lorsqu'il prétend que son amendement serait inutile à moins qu'on fasse autre chose, tout ce qu'il dit en réalité c'est que si son amendement était adopté, il faudrait plus tard étudier, par voie de conséquence, d'autres amendements.

Je pense donc, monsieur le président, que vous devriez autoriser le comité à se prononcer sur l'amendement pour en finir.

M. Thompson (Edmonton-Strathcona): Si je peux prendre la parole à propos du rappel au Règlement, je dirai que la proposition d'amendement ne saurait, à mon avis, avoir